

Procès-verbal du Conseil général N° 9 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 26 octobre 2022 à 20h

Lieu : Aula du collège des Corneilles

Présidence : M. Thierry Zesiger (VEL), président

Ordre du jour :

1. **Salutations et appel nominal ;**
2. **Correspondance ;**
3. **Procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 ;**
4. **Réponses du Conseil communal ;**
5. **Nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique en remplacement de M. Thomas Gaudio, démissionnaire ;**
6. **Demande de crédit de 233'700 fr. destiné à financer des travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique du bassin d'eaux pluviales « La Grassilière » ;**
7. **Demande de crédit de 118'000 fr. destiné à financer l'assainissement de tableaux électriques à basse tension ;**
8. **Demande de crédit de 182'000 fr. destiné à financer des travaux de renforcement du réseau électrique au chemin des Pièces-Chaperon ;**
9. **Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. pour des travaux d'entretien du réseau électrique en 2023 ;**
10. **Demande de crédit de 92'100 fr. destiné à financer la reconstitution de trois parcelles de vignes ;**
11. **Modification partielle du Plan d'aménagement local (PAL), secteur Sachet ;**
12. **Réponse à la motion intitulée « Extension du réseau de vélos en libre-service « Neuchâtelroule » dans le haut de Cortaillod » ;**
13. **Informations du Conseil communal ;**
14. **Divers et réponses aux questions écrites.**

1. Salutations et appel nominal

Monsieur le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée dans cette salle où le Conseil général se retrouve après le covid. Il adresse aux conseillers communaux, aux employés communaux, aux volontaires et à tous ceux qui ont œuvré dans la crise de l'eau potable des remerciements pour leur engagement, pour les décisions, pour leur rapidité et pour la gestion de cette crise.

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 21. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Billant Michel (PLR) | 22. Moll Pierre (PLR) |
| 3. Bondi Eraclide (VEL) | 23. Monnier Damien (VEL) |
| 4. Brunko Pascal (PS) | 24. Müller Alexandra (PLR) |
| 5. Conte Véronique (PLR) | 25. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 6. Ducommun Patrick (PLR) – suppléant | 26. Pirelli Luca (VEL) |
| 7. Dugerdil Mireille (VEL) | 27. Porret Nicole (PLR) |
| 8. Favre Denis (PS) | 28. Rochat Lionel (VEL) |
| 9. Foresti Luigi (PLR) | 29. Rochat Olivier (VEL) |
| 10. Hosner Jürg (PLR) | 30. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 11. Hübscher Urs (PLR) | 31. Rüegger Gustavo (PS) |
| 12. Huguenin-Elie Steve (PS) | 32. Sansonnens Michel (PS) |
| 13. Javet François (PLR) | 33. Schneider Laurent (PLR) |
| 14. Jeanneret Michel (PLR) | 34. Soltermann Célia (PLR) |
| 15. Küng Imane (PLR) | 35. Straubhaar Anneline (PS) |
| 16. Landino Debora (PLR) | 36. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 17. Landino Gino (PLR) | 37. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Leboucher Patrice (PLR) – suppléant | 38. Weder Gilles (PVL) |
| 19. Léchet Ruth (PLR) | 39. Zesiger Thierry (VEL) |
| 20. Mamin Vincent (PLR) | 40. Zumsteg Philippe (PLR) |

Excusé-e-s :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| 1. Loeffler Sébastien (CL) | 3. Vogel Jérôme (PLR) |
| 2. Robyr Michel (PLR) | |

Absent-e-s :

-

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Hadorn Philipp (VEL), président
- Darbellay Claude (PS), vice-président
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire
- Félix Olivier (PLR), secrétaire-adjoint
- Mamin Christian (PLR), membre

CL : candidats libres
PLR : parti libéral-radical
PS : parti socialiste

PVL : parti vert libéral
VEL : les verts, écologie et liberté

2. Correspondance

Courriel de M. Thomas Gaudio (PS) : « Madame, Monsieur, étant actuellement membre de la Commission du feu et de la sécurité publique depuis quelques mois, je peux déjà vous confirmer que l'équipe est excellente et ses efforts quant à garder Cortaillod un village en sécurité sont optimaux. Cependant, je ne me trouve pas à ma place dans ladite commission - mon manque d'expérience, mon manque de temps disponible, mon désir pour bien d'autres commissions où je crois apporter ma plus-value; m'amènent à vous demander ma désinscription.

Je rappelle toutefois que mon prédécesseur (M. Vouga, il me semble) est parfait pour ce rôle. En fait, nous n'avons pas lieu de changer un membre si ce dernier fait déjà un excellent travail ! Néanmoins, je reste reconnaissant quant au Parti socialiste de Cortaillod pour m'avoir prêté confiance et m'avoir donné cette occasion d'être activement présent au sein de mon village.

Par avance, je vous remercie pour votre prompt retour. Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures. Belle journée à vous. Thomas Gaudio »

3. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

L'adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

4. Réponses du Conseil communal

Néant

5. Nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique en remplacement de M. Thomas Gaudio, démissionnaire

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Charles Vouga.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Charles Vouga est élu tacitement.

6. Demande de crédit de 233'700 fr. destiné à financer des travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique du bassin d'eaux pluviales « La Grassilière »

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'entreprise Mauler a présenté de manière détaillée le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie, lors de la séance du 27 septembre dernier.

Le bassin d'eaux pluviales actuel a un orifice de sortie trop petit, impliquant régulièrement une obstruction par des déchets solides (principalement des lingettes jetées dans les toilettes) entraînant un déversement des eaux dans l'Areuse (notamment lors des grandes pluies). Une première phase d'amélioration a été effectuée en 2019, comportant la sécurisation de l'ouvrage pour les interventions et une légère modification de l'hydraulique pour améliorer le flux des eaux usées et l'évacuation des déchets solides. Cette première phase, à moindre frais, n'a malheureusement pas été suffisante.

La présente demande de crédit est destinée à la phase n°2 qui consiste à créer une nouvelle chambre de visite « à sec », l'installation d'un régulateur de débit et un diamètre plus important de la canalisation en sortie. Une solution identique a été installée à Valangin avec un résultat concluant. De plus, un système d'alarme en cas de trop plein, alimenté de manière autonome par un panneau photovoltaïque couplé à une batterie, assurera une détection rapide en cas de problème.

Ces améliorations sont nécessaires pour permettre d'éviter environ cinq à six interventions par année, jusqu'ici effectuées par Dacsa, et qui avaient un coût estimé entre 15'000 fr. et 20'000 fr., sans compter les dégâts à la nature. A noter que projet initial comportait encore un raccordement électrique et en eau potable depuis le hangar des pompiers destiné au nettoyage périodique du système pour un coût supplémentaire d'environ 200'000 fr. Nous remercions vivement le Conseil communal d'avoir entendu notre proposition d'utiliser un véhicule communal muni d'une citerne pour ces interventions planifiables, afin de limiter les coûts à investir, du moins dans un premier temps, et jusqu'à la vérification du bon fonctionnement du présent projet.

La Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité la présente proposition modifiée. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Commission financière s'est réunie pour étudier la demande de crédit pour la modification ou l'amélioration du réservoir de La Grassilière et le Conseil communal nous a présenté un crédit de 441'200 fr. Mais comme M. Rochat l'a précisé tout à l'heure, nous n'avons retenu que le crédit concernant, dans un premier temps, ce qui touche le génie civil. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. Rochat. Le Conseil communal vous demande ce soir d'accorder un crédit de 233'700 fr. que la Commission financière a accepté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

M. Lionel Szczyrkowski (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, la cause principale de cette demande de crédit de plus de 230'000 fr. est liée à des lingettes qui obstruent les canalisations. Je pense que cet investissement est dû à un manque d'information de la population, car même si certaines lingettes sont estampillées biodégradables, il ne faut pas les jeter dans les WC. Il me semblerait judicieux de communiquer une nouvelle fois à la population les conséquences de tels gestes et des montants que la Commune doit investir avec l'argent du contribuable.

J'espère que les modifications proposées ici permettront de résoudre le problème, mais il est regrettable d'investir un tel montant pour des canalisations bouchées par des lingettes désinfectantes ou hygiéniques plutôt que dans d'autres projets plus séduisants. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 233'700 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique du bassin d'eaux pluviales « La Grassilière ».

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50320.16 du chapitre 72010 « Traitement des eaux usées » et amortie au taux de 2%.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit de 118'000 fr. destiné à financer l'assainissement de tableaux électriques à basse tension

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté de manière détaillée le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 27 septembre dernier. Pour l'armoire de Chanélaz, il est indiqué qu'elle est suffisamment dimensionnée pour inclure le développement du photovoltaïque dans le quartier et qu'une armoire supplémentaire devrait dans tous les cas être créée dans le cas de nouvelles constructions. Ce projet n'ayant pas soulevé de question technique particulière et comme le crédit correspond à ce qui a été demandé par le passé, la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière s'est réunie pour étudier la demande de crédit de 118'000 fr. destiné à financer l'assainissement de tableaux électriques à basse tension. Elle a décidé à l'unanimité d'accepter. Merci. ».

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 118'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'assainissement de tableaux électriques à basse tension.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.23 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : La participation de tiers à hauteur de 12'000 fr. viendra en diminution du montant prévu à l'article premier.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit de 182'000 fr. destiné à financer des travaux de renforcement du réseau électrique au chemin des Pièces-Chaperon »

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 27 septembre dernier. Au vu de la vétusté des installations, il est nécessaire de procéder à un renforcement du réseau électrique précité, et une nouvelle armoire électrique sera installée. Le changement de l'éclairage public sera effectué par la même occasion. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité. Comme pour les autres installations, il est demandé au Conseil communal de penser à équiper les nouveaux lampadaires de lampes de lumière chaude pour minimiser les nuisances envers les insectes et la faune. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière a examiné la demande de crédit de 182'000 fr. Elle a été informée que de toute façon la route devait être ouverte pour la réparation du réseau du gaz. Si c'était de l'or qui s'échappait des tuyaux, on ne réparerait pas, mais c'est du gaz. Donc, on répare, ça c'est clair. On va donc profiter de cette intervention pour effectuer une remise à niveau électrique, comme vous l'avez dit M. Rochat, et puis faire comme avec les autres, des beaux lampadaires qui s'allument quand on passe, qui ne s'allument pas quand on éteint, ils auront tout comme les autres. La Commission financière a décidé, à l'unanimité, d'accepter la demande de crédit. Merci. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ces dernières années plusieurs rues ont été équipées de lampadaires dits « intelligents ». Cette rue en sera équipée aussi. Nous pensons que c'est très bien et nous remercions le Conseil communal pour cela. Cependant, nous constatons qu'à la rue des Landions, celui qui a planté les lampadaires a eu la main un peu lourde et qu'il semble y en avoir beaucoup. Certes, il existe certainement une réglementation qui fixe des minimums, mais nous aimerions demander au Conseil communal de s'assurer que Cortaillod, par ailleurs bon élève dans nombre de domaines, ne fasse pas ici un excès de zèle en mettant plus de lampadaires que nécessaire. En effet, les lampadaires, cela coûte cher à installer, à entretenir et cela consomme des électrons toujours plus précieux avec les années, et ceci, même s'ils sont intelligents. Merci ».

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 182'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de renforcement du réseau électrique au chemin de Pièce-Chaperon

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.24 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. pour des travaux d'entretien du réseau électrique en 2023

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit étant inscrite dans la convention qui nous lie à Eli10 SA, la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté la demande de crédit à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière a accepté à l'unanimité et vous propose d'accepter aussi le crédit de 150'000 fr. destiné à l'entretien du réseau électrique en 2023. Merci. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit budgétaire de 150'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2023.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.22 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix contre 1.

10. Demande de crédit de 92'100 fr. destiné à financer la reconstitution de trois parcelles de vignes

M. Christian Haenseler (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans le rapport il y a des erreurs concernant les années de plantation des vignes : « Chenaux – Petit-Cortailod 1992 au lieu de 1994 », « Les Rondinières 1990 au lieu de 1997 » et « Vigne Les Rondinières HLM 1993 au lieu de 2002. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est une demande de crédit où j'essaierai de ne pas parler grands vins. La Commission financière a décidé d'accepter, à l'unanimité, la demande de crédit de 92'100 fr. destiné à reconstituer trois parcelles. Je vous remercie. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce projet a interpellé plusieurs membres du Conseil général de différents partis. La vigne représente sans conteste pour notre Commune un patrimoine, un atout paysager ainsi qu'une production locale dont nous pouvons être fiers. C'est donc sans besoin de réflexion que nous sommes entièrement favorables à pérenniser cette culture viticole, et au passage les vignes communales. En tant que Commune, nous nous devons par ailleurs de montrer l'exemple, planter une vigne, c'est planter pour plusieurs décennies. Or, au vu des changements climatiques indéniables, j'entends par là les longues périodes de sécheresses, mais également les séries de précipitations intenses, ainsi que de la perte constante de la biodiversité, nous avons des doutes quant au choix des cépages. N'étant pas experts en la matière, nous nous sommes donc approchés de professionnels de la vigne qui ont pu nous éclairer et nous donner davantage de détails.

Nous aimerions tout d'abord ajouter quelques éléments de fond qui nous sont apparus à la lecture de la demande de crédit : l'âge des vignes, au moment où est prévu l'arrachage (là ce n'est plus tout à fait juste puisque les chiffres ont changé), environ 30 ans, n'est pas réellement élevé. Est-ce que leur état nécessite vraiment une reconstitution ? L'argument avancé de la baisse de rendement n'est pas du tout documenté. En termes de durabilité et de rentabilité, remplacer les vignes avant 30 à 40 ans nous paraît peu crédible, en tenant compte non seulement des vignes, mais également de l'amortissement des installations métalliques, sauf s'il y a un changement de cépage désiré, ce qui ne semble pas être le cas ici.

Le choix, ou disons plutôt le non-choix du cépage soulève également des questions : les pinots noirs et chasselas sont-ils vraiment encore adaptés en terme climatique pour les 40-50 prochaines années ? Sont-ils suffisamment résistants, que ce soit aux conditions climatiques, aux ravageurs ou autres maladies. D'autres cépages, tels le Divico pour le rouge ou le Divona pour le blanc sont, par exemple, recommandés par l'Agroscope qui indique notamment que « la sélection de telles variétés constitue la voie royale pour réduire voire éliminer le recours aux produits phytosanitaires ». C'est pourquoi une analyse plus poussée pour le choix du cépage planté aujourd'hui doit être faite. C'est une question centrale que se pose tout vigneron aujourd'hui. Ne pourrions-nous pas également demander une analyse de la situation à la station viticole cantonale qui est compétente pour cela ?

La demande de crédit explique au point 3 la vision de développement durable suivie. Il nous semble être un minimum que d'adapter des décisions de replantation à long terme, telle la vigne, aux changements climatiques pour pouvoir prétendre à un développement réellement durable. De plus, deux des trois parcelles se trouvent à proximité directe de maisons d'habitation, d'immeubles locatifs ainsi que de lieux de villégiature communale, le stand de tir et le chemin de la Jeunesse. La Commune se doit dès lors de prendre les devants en orientant le choix vers des cépages permettant de réduire le nombre de traitements en zone de voisinage.

Pour toutes ces raisons, nous aimerions nous assurer que la vision que le Conseil communal veut avoir est bien une vision à long terme et non une décision prise uniquement sur la base de la demande actuelle, demande qui risque d'ailleurs fort bien d'évoluer dans les prochaines années. Nos vigneron de la Commune devront très probablement eux-aussi s'adapter dans les années à venir et probablement adapter leurs cépages ; le risque qu'ils prendront sera par contre bien supérieur, car il ne s'agira pas uniquement d'une petite récolte et d'un revenu accessoire tel que c'est le cas pour notre Commune, mais bien du revenu de base leur permettant de se nourrir. Ne pourrions-nous pas, dès lors, être précurseurs et planter de nouveaux cépages dans notre terroir afin de faire office de « laboratoire en conditions réelles », d'acquérir l'expérience nécessaire, et ainsi pouvoir évaluer quelles seront les meilleures solutions vers lesquelles nos vigneron pourront se tourner sans risque lorsque ce sera leur tour ? Cet investissement devrait par là même être vu comme un investissement à long terme pour la collectivité plutôt qu'une notion de rendement financier à court terme.

Nous souhaitons donc clairement demander à notre Conseil communal de déterminer d'un commun accord avec les vigneron de la Commune, et pourquoi pas en incluant dans la discussion la station viticole cantonale, la meilleure stratégie en terme de cépages pour le long terme et qui permette à notre vignoble tout entier, celui de nos vigneron y compris, de s'assurer un avenir fructueux !

En conclusion, nous allons refuser la présente demande de crédit, non pas pour bloquer totalement le projet, mais pour en obtenir une nouvelle version avec une vision à plus long terme, car, je rappelle :

1. La nécessité de reconstituer ces vignes de manière urgente ainsi que la perte de rendement ne sont pas justifiées ;

2. Les cépages à choisir doivent s'inscrire dans une réelle vision de développement durable ;
3. Nous préférons que la Commune joue un rôle de précurseur et de « laboratoire en conditions réelles », de manière à permettre à nos vigneron·nes de pouvoir effectuer plus sereinement les choix de demain, plutôt que de vouloir optimiser le rendement financier à court terme, quitte à ne pas répondre à une demande immédiate de notre client actuel. Je vous remercie beaucoup de votre attention. »

M. Lionel Szczypkowski (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, je comprends la préoccupation des Verts. Le vigneron-tâcheron et la Cave des Coteaux comprennent aussi cette préoccupation. C'est une préoccupation de tous les jours, aussi également pour eux. Personnellement, je ne suis pas non plus du domaine. Je me suis renseigné auprès du vigneron-tâcheron et auprès de la Cave des Coteaux et effectivement le problème qu'il y aura, c'est qu'il faudra trouver un acheteur pour ce vin. Encore plus problématique, il faudra trouver quelqu'un pour vinifier ce raisin. Or, aujourd'hui, la Cave des Coteaux ne vinifie pas le Divico, ni le Divino. Donc, étant donné que la Cave des Coteaux ne vinifie pas ce raisin, donc les cépages qui sont proposés ici, c'est quelque chose qui ne va pas pouvoir être possible. Oui, on pourrait effectivement faire office de précurseur et faire une sorte de labo, mais ce serait à perte. Il y a d'autres cépages résistants qui sont à venir dans les prochaines années. Il y a aussi le rendement qui est en forte baisse. En discutant avec le vigneron-tâcheron, il m'a dit qu'effectivement il y avait des problèmes de rendement de ces parcelles. Je pense qu'il faut laisser la décision aux professionnels sur le choix des cépages. Ce n'est pas forcément aux politiciens de faire ce choix-là. Laissons la politique aux politiciens et laissons la vigne aux vigneron·nes. Merci. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mon intervention sera en deux parties. Une première au nom du PLR : cela ne fait pas une vie de vigne que je fais de la politique, mais il me semble que j'entends rarement la petite phrase « Entendu la commission viticole ». En effet, notre Commune a une commission viticole. Il n'est cependant pas aisé de trouver ses attributions soit dans la législation communale soit dans la législation cantonale. Le crédit qui nous intéresse ici semble pourtant être assez proche des affaires viticoles et le PLR se serait attendu à ce que ladite commission soit amenée à se prononcer ou tout au moins à donner son préavis. Or, il semble que cela n'a pas été le cas. Le PLR remercie donc le Conseil communal, de ne pas oublier, à l'avenir, cette commission que toutes les communes du canton n'ont pas le privilège d'avoir.

Une seconde partie plus personnelle. Je pense que la question du type de cépages à planter aurait certainement pu être abordée avec cette commission dans laquelle on retrouve plusieurs vigneron·nes bien au courant des tendances tant viticoles, œnologiques que commerciales. Il apparaît en effet que plusieurs caves du canton commencent à proposer du Divico, par exemple, et ceci avec succès reconnu d'ailleurs internationalement pour une cave de Cornaux. Avec le savoir-faire ancestral de la vigne, Cortaillod pourrait aussi être à la pointe de l'innovation (le Divico est en effet un cépage développé en Suisse, fruit de 20 ans de travail et 58 croisements) et son encaveur favori pourrait certainement à terme la suivre sur ce chemin novateur. Le Divico à Cortaillod pourrait ainsi peut-être devenir le Divicort ! Santé ! Merci. »

M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste pour prendre position sur les remarques de l'autre Lionel ; laisser le choix aux vigneron·nes, c'est exactement ce que nous demandons également et je pense que nous nous rejoignons, comme avec ce qui a été dit par M. Philippe Amez-Droz. Sur le fait que le rendement est en baisse, malheureusement, nous n'avons pas eu d'informations. Sur le fait que la Cave des Coteaux ne vinifie pas d'autres cépages, on le savait, raison pour laquelle, notre demande le dit bien avec le refus que nous aimerions faire. On ne dit pas qu'on est contre tout le projet, mais par contre laissons-nous le temps de refaire le projet, d'évaluer, pourquoi pas, je ne sais quand cela peut être fait, l'année prochaine, d'accepter une proposition qui semblerait plus durable. Je vous remercie de votre attention. »

M. Gustavo Rüegger (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, collègues, nous avons reçu l'intervention de nos collègues Verts hier soir et cela nous a empêchés de pouvoir discuter lors de la préparation du parti socialiste, c'est pour cela que je parle à titre personnel. Je suis sensible aux arguments de nos collègues et je pense aussi qu'il faut entendre la Commission viticole, voir ce qu'elle a vraiment à dire, qu'elle puisse prendre le temps de réfléchir. Le Divico, c'est excellent, j'ai goûté celui d'Auvernier, c'est vraiment bon. Prenons le temps, on n'est pas à un jour près. »

M. Jocelyn Vouga (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement ce texte nous a été communiqué très tard, donc c'était difficile de réagir promptement. Mon intervention sera spontanée et personnelle. Je n'ai pas compris dans cette intervention d'ailleurs si elle était au nom du parti ou bien si elle était à votre nom. Une fois vous parlez « nous », une fois vous parlez « je », je ne sais pas si c'est une intervention de votre parti ou de vous-même, cela n'a pas été précisé.

J'espère avoir la formation et la profession pour faire deux ou trois commentaires concernant certaines affirmations. La notion de reconstitution est une chose à laquelle on n'échappera pas, qu'importe le cépage. Il faut savoir que statistiquement une vigne a une mortalité d'environ 2 % par année, ce qui donne un âge possible, une durée de vie, de 50 ans. Les économistes viticoles nous conseillent de faire des remplacements pour les ceps morts dans les premières années et d'arrêter de remplacer à partir de 20 ans et d'arracher au bout de 30 ans. L'entretien et la mortalité ne sont pas linéaires dans le temps. Plus la vigne vieillit, plus les ceps meurent. Donc, on arrive à un certain moment dans un déséquilibre où faire des remplacements coûte trop cher. Toutes ces données ont été prises en considération par la Commission technique viticole parce que le Conseil communal de Cortaillod, pour la gestion de son domaine, s'est entouré de professionnels qui ont travaillé sur ce dossier. Dans un contexte économique, la durée de vieillissement des vignes de la Commune est tout à fait dans les statistiques et fait office de très bon élève. Vouloir retarder les reconstitutions de ces vignes entraînerait des investissements en dents de scie, parce qu'il faudra reconstituer plus à la fois, ce qui va coûter plus cher. D'autre part, vu que le vieillissement n'est pas linéaire, à un certain moment, on peut nettement voir, les chiffres sont là pour les vignes de la Commune et pour les autres vignes du canton, que les parcelles qui sont en demande de reconstitution n'ont plus un potentiel de production suffisant pour couvrir les frais de production qu'elles ont. Cette demande a été faite avec toutes les considérations techniques connues et sont très crédibles, au contraire de ce que vous dites. Vous doutez de la crédibilité du travail qui a été fait, par contre pour les démentir vous avez peu d'arguments.

La deuxième des choses concerne le choix du cépage, comme l'a dit entre autres M. Szczykowski, la Commune a malheureusement peu de choses à dire pour le choix de son encépagement. La Commune, en tant que producteur, livre sa récolte dans une coopérative. Dès le moment où vous êtes sociétaire de cette société coopérative, vous avez des droits et vous avez aussi des devoirs. En l'occurrence, la Commune, dans la dernière reconstitution, s'est approchée du Conseil de la Cave des Coteaux qui ne souhaitait pas partir dans cette notion d'interspécifique. Dès lors, il est difficile pour la Commune de vouloir planter un cépage qu'elle ne pourra pas livrer à la société dont elle fait partie.

Pour pouvoir mettre en valeur ce cépage, il faudrait démissionner de cette société coopérative où il y a du capital engagé par la Commune et trouver une autre cave qui voudrait le vinifier. Ce n'est pas une petite question et ce n'est pas simple d'y répondre. Cette commission technique a suggéré au Conseil communal de rester dans les cépages que la coopérative souhaitait encaver, que cela soit bien ou que cela ne soit pas bien, c'est comme cela. D'autre part, il faut savoir qu'aujourd'hui, concernant les cépages interspécifiques, nous sommes dans le début de la plantation de ces cépages. En terme cantonal, aujourd'hui, cela représente 1,5 % de la surface cantonale plantée. Généralement, pour les viticulteurs qui plantent ces cépages, il s'en est déjà planté et aussi à Cortaillod, le choix de ces cépages se fait dans des parcelles abruptes, difficiles d'accès dans des conditions pas forcément faciles pour éviter des traitements à pied, pour faciliter au niveau cultural. Actuellement, dans le canton, il n'y a pas de domaines qui soient partis avec des surfaces conséquentes de plantation de ces cépages, doutant du succès commercial qu'ils auront en fonction des aléas des débuts.

Oui, ces cépages ont d'excellents avantages, mais ils ont aussi des inconvénients. Vous citez les changements climatiques indéniables avec le choix du cépage. En règle générale, ces cépages interspécifiques sont des cépages précoces. Un changement climatique augmente la température, donc aurait tendance à nous faire aller vers des cépages beaucoup plus tardifs et pas vers des cépages précoces qui ont des maturités très rapides avec des dégâts comme les guêpes, les drosophiles et j'en passe. Donc, la notion de changement climatique et de cépages n'irait pas forcément dans le sens des interspécifiques. Par contre, au niveau de la lutte antiparasitaire, c'est clair qu'ils ont un immense avantage parce que ce sont des cépages qui ont le potentiel de nécessiter moins d'interventions phytosanitaires.

Quand vous citez dans votre texte que dans ces cépages il n'y a pas de traitements, c'est faux. Aujourd'hui, même pour Divico et Divona, les stations de recherches agronomiques préconisent deux à trois traitements à la place de six, sept ou huit conventionnels. Actuellement, il n'existe pas d'interspécifiques qui soient exempts de traitements. Cela n'existe pas.

Aujourd'hui, le gros problème de la recherche agro-économique, c'est qu'il est constaté dans ces résistances des choses réversibles, donc qui ne serait pas forcément toujours très stables dans leur résistance aux maladies. Changins travaille actuellement sur des cépages multisites aux résistances croisées afin d'éviter ce phénomène. Mais, ces cépages sont encore en essais et ne sont pas sortis. Aujourd'hui, Divico et Divona sont une solution, mais ce ne sera pas forcément la solution à long terme.

Concernant la dérive des traitements, il faut savoir, cher Monsieur, que déjà beaucoup de lois régissent ceci. A moins que la Commune de Cortailod ait inventé sa propre législation, il faut savoir qu'aujourd'hui, au niveau de l'aménagement du territoire, une loi qui interdit de mettre des habitations à moins de 20 m des vignes pour éviter ces désagréments. Et la deuxième chose, suite aux initiatives phytosanitaires, est mis en place dans la loi sur la protection des eaux, une notion de dérive où les viticulteurs devront adapter leurs machines à traiter pour éviter des dérives supérieures à 6 m.

Je n'ai pas aimé non plus, à titre personnel, la remarque de vouloir que ce soit à la Commune d'aller avec les vigneron, qui sont des indépendants, chercher des solutions pour des plantations de cépages spécifiques. Ce sont des entreprises avec des gens indépendants, des gens formés, des gens qui suivent des formations continues, des gens exigeants. Je ne crois pas que ce soit au Conseil général de Cortailod de vouloir les influencer dans leurs choix. Je vous remercie beaucoup. »

M. Steve Huguenin-Elie (PS) : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier mon collègue du PLR pour sa réponse complète. Je souhaite prendre position sur la proposition spontanée du groupe Vert. Tout d'abord, je souhaite vraiment remercier le groupe Vert pour cette remarque qui est des plus intéressantes. J'aimerais surtout relever l'aspect des chiffres actuels qu'on a dans le rapport. Ce qu'il faut se dire, c'est que l'ensemble du territoire de ces parcelles par rapport à la propriété du domaine viticole de Cortailod au niveau communal correspond au quart de ce domaine. Est-ce qu'on est prêt à faire la même expérimentation au niveau des nouveaux cépages Divico et Divona à l'échelle de 25 % de notre domaine ? Les questions les plus importantes qui pourraient se poser, c'est de se dire, est-ce que finalement on est prêt à investir au niveau de la formation continue ? C'est-à-dire d'avoir des experts au niveau viticole qui sont capables de pouvoir cultiver ce cépage et, d'une certaine manière, il faut aussi comprendre finalement à travers de tous les échanges et toutes les discussions qu'on a eues que ce savoir-faire est disponible dans le canton. Je pense que c'est une très bonne idée de prendre un peu de temps pour investir dans une nouvelle étude de faisabilité pour savoir si on peut effectivement essayer d'implanter un nouveau cépage. Ce qu'il faut aussi se souvenir, c'est qu'un cépage tel qu'on a ici au niveau du pinot noir, du chasselas et du gamaret, c'est que sa durée de vie moyenne est de vingt ans. Est-ce que ces nouveaux cépages peuvent également durer vingt ans ? Je pense que c'est une très bonne question à se poser. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Lionel Rochat (VEL) : « J'aimerais aussi remercier M. Vouga pour la réponse complète. J'essaie de reprendre les différents points. Tout d'abord pour l'intervention : c'est une intervention suite à la préparation qu'on a eue la semaine passée. On l'a faite au nom des Verts, mais après on est allé se renseigner aussi vers des personnes du métier qui n'ont pas forcément exactement les mêmes avis.

Au niveau des chiffres de la Commune, ce qui est dommage, c'est qu'on ne les ait pas par rapport aux pertes. Quelle perte financière réelle cela représente de dire qu'on attend encore une année, car c'est de cela dont s'agit. Notre demande n'est pas de dire : allons dans le Divico ou le Divino ! Pas du tout. On a bien dit, c'est un exemple. Nous, on n'en sait rien. C'est vraiment aux professionnels de définir quel est le meilleur cépage. On dit juste, on ne pense pas que le chasselas et le pinot noir soient vraiment les meilleurs cépages. On s'est approché de quelqu'un qui nous a aussi donné son avis. Notre demande est simplement de dire est-ce qu'on ne peut pas repousser d'une année la décision ou le projet pour être sûrs qu'on ait entendu les personnes les plus compétentes.

Quand vous dites que le Conseil communal ne doit pas vous dicter le choix dans le futur, c'est aussi notre demande. C'est pour cela qu'on dit que l'idée n'est pas que le Conseil communal dicte votre choix, mais qu'il soit plutôt une aide pour les vigneron dans le futur. En disant que s'il y a des risques à prendre, est-ce que ce n'est pas la Commune qui peut essayer de prendre ces risques, de manière à ce que les vigneron puissent s'appuyer éventuellement dessus ? L'objectif étant qu'on garde l'entier des vignes dans le futur au niveau de la Commune et que nos vigneron finalement ne se cassent pas la figure dans cinq ans, dans dix ans, quand ce sont eux qui devront changer leurs cépages. A propos des traitements, vous avez dit que les cépages qu'on a cités ne sont pas sans traitement. Je n'ai pas dit que c'était sans traitement, j'ai bien dit que c'était moins de traitements, de réduire les traitements et non de les supprimer.

Pour terminer, vous avez effectivement reçu tardivement notre intervention, car suite à une séance la semaine passée, on a encore été se renseigner, ce qui nous a pris un peu de temps. J'ai quand même jugé bon de vous la transmettre pour que vous ayez aussi la possibilité de nous donner des arguments. J'aurais aussi pu ne pas le faire du tout et vous exposer cela et finalement ne pas laisser l'occasion de répondre. Je me dis que c'était positif de la transmettre et je vous remercie pour les compléments que vous avez faits. »

M. Lionel Szczyrkowski (PLR) : « Effectivement, on a des vignes qui sont en bout de course, mais rien n'est précisé dans le rapport, c'est pour cela que j'ai discuté avec le vigneron-tâcheron. Je vois aussi qu'on a une parcelle de 34 ares qui date de 1998, donc qui a 24 ans aujourd'hui. Comme l'a dit M. Vouga, on n'a effectivement maintenant pas forcément de stabilité sur ces cépages. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux attendre un petit peu que ce soit plus propre au niveau de ces cépages, qu'on ait plus de recul et plutôt de travailler sur ces parcelles qu'on va devoir refaire d'ici ces quelques années. Je vois que de 2002, on a encore 52 ares. Cette parcelle a déjà 20 ans, on aura aussi la possibilité de faire quelque chose à ce moment-là. Maintenant, on pourrait continuer à travailler avec du chasselas et du pinot noir. Merci. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est vrai qu'on a eu pas mal de rebondissements de dernière minute et je trouve que cela fait plein de changements, plein d'informations autres. Ce n'est peut-être pas évident de bosser, avec les informations, des années qui changent quand même beaucoup de choses. Je trouve que cela demande réflexion. Rien que pour cela, de pouvoir proposer les choses tranquillement, pouvoir rediscuter, je pense que cela vaut la peine de, même si ça ne doit pas être forcément une année, reporter de quelques mois, je ne pense pas que cela va tout chambouler, effondrer l'économie de la Commune. Je pense que pouvoir en discuter entre plusieurs personnes permettrait peut-être de poser plus les choses. »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la question de fond « voulez-vous entrer en matière ou pas ? ». Si on n'entre pas en matière, on rediscute dans six mois ou dans une année ou bien on accepte et on peut voter le crédit. On refuse et on continue à discuter. Il faut simplement trancher, clarifier les choses. »

M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, qu'est-ce que cela signifie pour vous de ne pas entrer en matière ? »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Cela veut dire que le Conseil communal doit revenir avec un projet. Ils doivent revenir d'office avec un projet. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat. Constatant que le projet est combattu et il met au vote l'entrée en matière de l'arrêté qui est proposé, laquelle est refusée par 30 voix contre 9.

11. Modification partielle du Plan d'aménagement local (PAL), secteur Sachet

Au nom de la Commission d'urbanisme, Mme Alexandra Müller (PLR) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, un projet de rapport du Conseil communal à l'appui de la modification partielle du plan d'aménagement local, secteur Sachet a été présenté à la Commission d'urbanisme en séance du 21 septembre 2022, lequel a été quelque peu complété depuis lors. Une discussion s'en est suivie au sein de la Commission d'urbanisme, à l'issue de laquelle seul un membre de la Commission a donné un préavis positif à la modification partielle contre 5 abstentions.

Les questions suivantes ont été débattues par la Commission d'urbanisme : la Commission d'urbanisme s'est interrogée sur l'urgence ou la nécessité pour la Commune de procéder au changement d'affectation de la parcelle en question, alors même qu'une révision globale du PAL est en cours. Certes, le rapport explique que le Conseil communal souhaite que cette parcelle soit valorisée, car l'ancienne église catholique n'a plus d'usage, mais cela n'est pas forcément urgent ou nécessaire. Par contre, l'intérêt privé de l'acquéreur de cette parcelle située en zone d'utilité publique est indéniable puisque le changement d'affectation est la seule solution pour qu'il puisse y implanter son entreprise de menuiserie. La Commission d'urbanisme a relevé que toute acquisition d'une parcelle en zone d'utilité publique dans le but d'y exercer une activité économique est aux risques et périls de son acquéreur, car un changement d'affectation n'est jamais garanti. Or, le menuisier en question exerce d'ores et déjà une petite activité de stockage de cercueils dans l'ancienne église en toute illégalité, comme si le changement d'affectation avait d'ores et déjà été décidé.

La Commission d'urbanisme s'est ensuite interrogée sur le fait que la Commune n'aurait plus besoin de zones d'utilité publique dans ce secteur. N'a-t-on véritablement plus besoin de crèches, de salles de classe supplémentaires, de salles de sport, de zones de détente, de places de jeux lorsque l'on constate l'augmentation du nombre de projets de construction ? Finalement, la Commission d'urbanisme s'est demandée si la zone d'activités économiques est la seule zone envisageable pour cette parcelle.

La Commission d'urbanisme a bien compris que la passation en zone d'activités économiques ne devait pas être compensée, au contraire d'autres zones, ce qui est arrangeant. Elle s'est toutefois interrogée sur ce qui pourrait être prévu dans la modification globale du PAL, notamment les possibilités de passer cette parcelle en zone mixte ou en zone d'habitations puisqu'elle jouxte une zone d'habitations. En effet, on s'est interrogé sur les questions d'accès à cette parcelle, de circulation en général pouvant mettre en danger les piétons, la sécurité des enfants habitant dans le quartier juste à côté, ainsi que celle du bruit engendré par une telle activité même si le bruit est une question qui a été traitée dans le rapport.

C'est l'ensemble de toutes ces considérations qui ont amené 5 membres de la Commission d'urbanisme à s'abstenir de voter. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je prends la parole au nom du PLR sur un texte écrit par mon collègue, M. Michel Robyr, absent ce soir.

Le PRL est divisé ! Pour les uns, il n'est pas bon de déclasser une zone d'utilité publique et d'implanter une zone d'activités économiques au milieu de cette zone dédiée à l'habitat. Bien qu'il soit entendu que la Commune dispose de suffisamment de zones d'utilité publique, il est difficile, pour certaines de nos membres, de limiter ces zones sans pouvoir s'appuyer sur la vision claire des besoins des futures générations. Pour nos membres opposés à la proposition du Conseil communal, il est également surprenant que les autorités cantonales imposent le transfert d'une zone d'utilité publique vers une zone d'activités économiques sans considérer le milieu existant.

Pour les autres, la parcelle faisant l'objet du présent débat est trop exigüe pour une activité d'utilité publique, le changement d'affectation va dans le sens du refus, il y a quelques années, d'acheter cette parcelle par la Commune de Cortaillod et pour finir, il est impératif de maintenir une activité sur cette parcelle construite pour éviter, à tout prix, que ces constructions deviennent des friches. Il faut également noter que la zone d'utilité publique ne permet pas d'implanter des bâtiments de type « Appartement protégés ». Là encore, nos membres sont abasourdis par cette lecture du Service cantonal du territoire qui ne voit pas l'intérêt public de ce type de constructions permettant à ceux qui vieillissent de rester ensemble, d'avoir une autonomie surveillée et de poursuivre leur vie dans leur village.

Aujourd'hui, une activité artisanale permet de faire vivre ce lieu par la construction de cercueils ! Pour la majorité, c'est l'implantation de petites à moyennes entreprises qu'il faut mettre en avant pour que notre village garde une âme et reste attractif.

Pour finir cette intervention, le groupe PLR pose les questions suivantes à notre exécutif :

- Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, quelle est l'argumentation reçue des autorités cantonales sur le fait d'imposer le transfert d'une ZUP vers une zone d'activités économiques sans tenir compte du milieu bâti existant ?
- Eviter que cette parcelle devienne une friche passe également par la garantie d'avoir un accès sur la route cantonale. Aujourd'hui, il est constaté régulièrement qu'un accès direct sur une route cantonale soit refusé et ceci même si cet accès existe aujourd'hui. Cette parcelle ne disposant pas d'autres accès, quelles ont été les vérifications auprès des services cantonaux pour garantir, même en cas de demande de construire, un accès depuis la route cantonale ? Merci de votre attention. »

Mme Alexandra Müller (PLR) : « A titre personnel, j'aimerais juste faire un petit ajout par rapport aux appartements protégés. Il me semble que dans d'autres cantons, il est possible d'implanter des appartements protégés sur des parcelles dans des zones d'utilité publique à certaines conditions très strictes, à savoir que par exemple pour un EMS, c'est-à-dire qui offre une assistance à la personne, mais il y a des possibilités. J'ose espérer, à titre personnel, qu'à l'avenir le Canton de Neuchâtel s'inspire des cantons qui nous entourent pour modifier sa pratique actuelle. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons bien compris l'idée de promouvoir le travail, mais c'est vrai que la question se pose aussi par rapport à la perte de surfaces d'utilité publique et en plus, juste devant, c'est une zone à 60, d'où une autre question qui pourra certainement se poser « est-ce qu'il y a des camions qui pourraient arriver directement sur cette zone à 60, juste avant un croisement ? Toute la question de sécurité et toute la question de vitesse devraient, de toute façon, être abordées par rapport au village en entier. »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord une question puis après une information. La première, c'est un terrain en zone d'utilité publique, c'est bien, mais il nous échappe. On ne l'a pas acheté. En l'occurrence, c'est un privé qui l'a acheté et est-ce que cela a encore un sens d'avoir un particulier qui soit sur un terrain d'utilité publique ? Rien ne l'empêche. La Commune ne peut en faire quoi que ce soit tant et aussi longtemps qu'elle ne l'aura pas acheté.

Deuxième information. Par contre, ici vous êtes en zone viticole. Vous avez entendu ce soir qu'il faut respecter 20 m à la vigne. Il y a en tout cas deux cours d'eau, si je ne m'abuse, peut-être même un troisième. La distance aux cours d'eau aujourd'hui pour construire est de 12 m 90, m'a-t-on appris. Ce ne sont plus les fameux 10 m. Si vous mettez les trois cours d'eau au milieu, plus les distances à la vigne, à la route et aux cours d'eau, je doute que ce terrain puisse encore gagner un mètre carré constructible. En tout cas, la zone d'utilité publique ne fait plus sens. Est-ce que cela devrait être une zone d'habitat faible densité ou moyenne densité ? on peut en débattre, mais je pense que le bien-fondé de la zone d'utilité publique n'y est plus. »

M. Olivier RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de ce que j'ai pu entendre de M. Hadorn, je crois qu'il y a des zones d'utilité publique qui ont été traitées dans d'autres endroits de la Commune en surfaces suffisantes. Je vous rejoins tout à fait par rapport à l'utilité de garder une zone aussi petite pour une zone comme celle-ci. Je trouve qu'il y a quelqu'un qui a envie de promouvoir le commerce local en faisant des choses dans la Commune de Cortaillod, on devrait favoriser cela pour éviter de se retrouver avec un terrain en friche qui appartient à quelqu'un qui ne peut rien en faire. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Le plan d'aménagement "Plan d'urbanisation", sanctionné par le Conseil d'Etat le 27 octobre 1999, est modifié par le plan des modifications - secteur "Sachet.

Article 2 : Le règlement d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 27 octobre 1999, est modifié comme suit :

Art. 5.6.2 al. 1 let. a) 15^e tiret (nouveau)
- zone d'activités économiques (ZAE)

Art. 12.4 Zone d'activités économiques (nouveau)

Art. 12.4.1 Affectation (nouveau)

¹Dans cette zone, sont autorisées des activités secondaires et des activités tertiaires, pour autant que ces dernières soient en lien avec l'activité principale du secteur secondaire.

²Un logement de fonction par entreprise est autorisé.

Art. 12.4.2 Ordre des constructions (nouveau)

L'ordre non contigu est applicable.

Art. 12.4.3 Degré d'utilisation des terrains (nouveau)

a) Densité :

Toiture à pan(s) : 1,5 m³/m² au maximum.

Toiture plate : 1,3 m³/m² au maximum.

b) Taux d'occupation du sol : 25% au maximum.

c) Indice d'espaces verts : 25% au minimum.

Art. 12.4.4 Dimensions des constructions (nouveau)

a) Longueur maximale : 24 m.

b) Hauteur de corniche : 7,5 m.

c) Hauteur au faîte : 12 m.

Art. 12.4.5 Gabarits (nouveau)

- a) 45° dans la direction générale sur-nord ou ouest-est, selon l'orientation de la façade principale.
- b) 60° dans les autres directions.

Art. 12.4.6 Toitures (nouveau)

La forme des toitures et le mode de couverture sont libres de conception, mais doivent être adaptés à l'architecture de l'immeuble et en harmonie avec l'ensemble du quartier.

Art. 12.4.7 Degré de sensibilité au bruit (nouveau)

Le degré de sensibilité au bruit attribué est le DS III, conformément à l'OPB.

Art. 13.1.1 al. 2 let. i)

Abrogé

Art. 13.1.4 let. C

Abrogé

Article 3 : ¹Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement le 16 septembre 2022, est soumis au référendum facultatif.

²Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 28 voix contre 4.

12. Réponse à la motion intitulée « Extension du réseau de vélos en libre-service « Neuchâtelroule » dans le haut de Cortaillod

Au nom des motionnaires, M. Luca Pirelli (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Verts tiennent à remercier le Conseil communal pour la proposition effectuée et la qualité de son rapport. En cas d'acceptation de celui, nous espérons que ce sera l'occasion pour la Commune de mettre en place de nouvelles initiatives, afin de renforcer la mobilité douce entre le haut et le bas du village, notamment en offrant des parkings à vélos sécurisés aux points stratégiques du village. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote du classement de la motion, lequel est accepté à l'unanimité.

13. Informations du Conseil communal

M. Philipp Hadorn (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez reçu avec les dossiers figurant à l'ordre du jour de la séance de ce soir le document « projet de territoire » qui est un des éléments essentiels du projet de révision de notre plan d'aménagement local. Sans ce document, nous ne pouvons pas vraiment poursuivre le processus de révision.

Pour rappel, le projet de territoire consiste avant tout en une base politique du plan d'aménagement. Il exprime l'orientation de développement que la Commune cherche à donner à son territoire. Trois ateliers cartographiques ainsi qu'un atelier de restitution réunissant la Commission PAL, le Conseil communal, le Service technique et le mandataire ont permis de réfléchir sur l'ensemble du territoire et de rédiger ce document par notre mandataire. A noter que la révision du plan local doit être conforme aux droits fédéral et cantonal et s'inscrit dans le plan directeur cantonal (PDC) et dans le plan directeur régional de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (PDR – COMUL).

Le projet de territoire est une étape parmi d'autres dans le cadre du processus de la révision. Cette étape maintenant franchie, nous travaillons dès lors, en utilisant ce document comme base, avec notre mandataire à la formalisation du PAL. La Commission PAL s'est d'ailleurs réunie le 18 octobre pour y œuvrer sur l'affinement d'affectations de certaines parcelles du territoire de Cortaillod. Comme nous l'avons déjà fait lors de ces derniers mois, nous devons poursuivre les rencontres avec des propriétaires de bien-fonds.

Les prochaines étapes consistent donc à établir le plan local, à réviser le règlement communal d'aménagement, à rédiger le rapport sur l'aménagement selon article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire et à élaborer les diverses études thématiques concernant la mobilité et l'environnement. Ce sont justement ces documents sur lesquels les mandataires travaillent actuellement.

Une séance agendée au 6 décembre réunira la Commission PAL ainsi que les mandataires chargés de préparer et de rédiger les divers rapports. Je vous remercie de votre attention. »

M. Christian Mamin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il y a une semaine en arrière nous étions en crise. Aujourd'hui, on est hors de la crise. A partir de 15 h, la cellule de crise a pu envoyer aux médias et informer la population que l'eau potable était de retour aux robinets. Je tiens à remercier ici le personnel de la Commune qui a énormément travaillé pendant cette période, pendant cette semaine, également les instances de l'Etat qui sont venues nous donner un coup de main, l'OCRG (organe de conduite régional) et la personne qui venait du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture. Merci également aux pompiers qui ont mis à disposition le Centre de secours pour qu'on puisse distribuer l'eau aux personnes. Pour votre information, environ 90'000 litres d'eau ont été distribués pendant cette semaine, ce qui correspond à la capacité du réservoir que nous avons dans la forêt de Boudry. Tout est en ordre, vous ne risquez plus rien. Merci. »

M. Olivier Félix (CC) : « voici quelques informations sur certains projets en cours dans la Commune. En premier lieu, une information sur le projet de fusion. Depuis le dernier Conseil général, le comité de pilotage et le groupe de travail gouvernance se sont réunis plusieurs fois pour assurer le suivi du projet et pour proposer une vision concernant cette fusion. Parallèlement, les administrations communales ont fourni les informations nécessaires à notre prestataire de service pour procéder à une analyse de la situation financière des trois communes. Cette analyse servira de base à l'élaboration d'un budget prévisionnel. Des séances avec les trois conseils généraux et le personnel communal ont également permis d'informer sur le processus et les prochaines étapes du projet.

Le comité de pilotage a également décidé de mettre sur pied cinq groupes de travail thématiques. Il s'agit, sur la base de la situation actuelle, de voir comment la nouvelle commune pourrait s'organiser. Le comité de pilotage a décidé de joindre un membre par Conseil général à chaque groupe de travail. Des contacts ont été pris avec les responsables des groupes politiques pour proposer des représentants.

Le deuxième point d'information concerne les mesures d'économies d'énergie durant cet hiver. Le Conseil communal a décidé de suivre les recommandations d'économies du Canton. Leur mise en œuvre est déjà partiellement réalisée, mais pour certaines, notamment l'extinction de l'éclairage public après minuit, cela nécessite un peu de temps. Des adaptations techniques assez lourdes sont nécessaires. Nous devons en effet faire installer des horloges aux différents points du réseau qui permettent d'éteindre après minuit et de rallumer dès 5 heures. Cela ne va pas sans autre puisque d'autres communes procèdent également à ces aménagements et que les délais de livraison sont ce qu'ils sont. En principe, cela sera réalisé au début du mois de décembre si les délais de livraison sont respectés.

Toujours concernant l'éclairage public, vous vous souvenez certainement qu'en réponse à une motion de la Commission de la durabilité, nous avons proposé d'installer un éclairage qui permette une extinction durant la nuit et un rallumage en cas de passage d'un véhicule ou d'un piéton ; c'est le fameux éclairage dit intelligent. Actuellement, trois rues ont été aménagées de la sorte : La Roussette, La Baume et Les Landions. Nous vous avons également informés que nous allions procéder à un sondage auprès des habitants et j'ai le plaisir de vous informer du résultat de ce dernier. A la question de savoir quel type d'éclairage était souhaité, 96 % des ménages qui ont répondu ont plébiscité une extinction dès 21 heures avec rallumage en cas de passage, 2 % ont demandé de maintenir l'éclairage toute la nuit et 2 % ont demandé l'extinction complète. Le résultat est donc sans appel et nous allons continuer à installer progressivement ce type d'éclairage au fur et à mesure des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public. »

14. Divers et réponses aux questions écrites

M. Luca Pirelli (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à une réunion hier dans le cadre du comité de la Fête de la vendange, il s'est avéré que les associations locales de Cortaillod ne savaient pas qu'elles peuvent louer durant l'année à une salle à un prix préférentiel. Dès lors, ma demande est la suivante : la Commune peut-elle informer dans son site internet les prestations auxquelles ont droit les sociétés locales du village. Je vous remercie de votre attention. »

M. Eraclide Bondi (VEL) : « Je précise que cette intervention est faite à titre personnel. Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, le 14 septembre dernier, nous avons eu une séance d'information concernant l'hypothétique projet de fusion Boudry-Cortailod-Milvignes. Quelle ne fut pas ma stupéfaction d'apprendre que l'on avait mandatée comme consultant externe la société BDO.

Je me suis informé sur ce mandataire, qui est une société présente dans 166 pays dans le monde, ainsi que dans tous les cantons de Suisse, sauf celui de Neuchâtel, un comble vous l'avouerez ! J'ai, à ce propos, deux questions :

1. Ne pouvait-on pas confier ce mandat à un bureau de conseils un peu plus local et de proximité ?
2. Qui a décidé d'attribuer cette affaire d'un montant non négligeable de 150'000 fr. à ce groupe international ?

Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, ne faudrait-il pas rappeler aux usagers de la rue de La Goutte d'Or quelques règles élémentaires du code de la route ? A voir la grande majorité des véhicules qui descendent direction la Route de Sachet, et dans la majorité des cas, n'accordent pas la priorité au sens inverse, c'est-à-dire ceux qui montent en direction du fameux goulet d'étranglement ; il serait judicieux de le faire, voire indispensable !

Un panneau prioritaire dans le sens de la montée et un non-prioritaire en sens inverse ne seraient pas un luxe, vu l'ignorance de la plupart des usagers ! Surtout à cet endroit ! Il en va de la sécurité des piétons et surtout des enfants du bas de Cortailod qui empruntent cette route chaque jour et cela lancerait finalement le débat d'une zone 30 dans le village, car permettez-moi de vous signaler que la limite de 40 km/h à cet endroit est complètement dépassée à l'heure actuelle, c'est le cas de le dire ! Merci de votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je prends la parole au nom de mon collègue M. Michel Robyr, absent ce soir. A titre personnel, je tiens à faire part du manque de précisions lors de la publication, il y a quelques semaines, de plusieurs arrêtés sur la circulation routière. En effet, pour vous permettre de vous repérer sur notre territoire communal seul un numéro de bien-fonds est indiqué. La publication de ce type d'arrêté est manifestement obligatoire, soit dans le but de communiquer un changement à la population, soit dans le but de permettre le droit d'opposition. Loin de moi l'idée de remettre en doute ces objectifs.

Cependant je me pose la question suivante : pourquoi informer ou donner un droit de réponse si la publication est incompréhensible ou uniquement compréhensible après une recherche sur internet ? Je n'ai pas de réponse à vous donner, cependant je demande au Conseil communal d'augmenter le niveau de précision afin que cette communication ait un véritable sens et que l'investissement pour les publications puissent être un minimum efficient. Merci de votre attention. »

Mme Célia Soltermann (PLR) : « Monsieur le président, Madame, Monsieur, « Humus est l'ensemble des matières organiques qui se trouvent dans le sol. En latin, humus veut dire sol et les termes humilité et humanité sont dérivés de ce mot. »

L'augmentation des températures estivales affecte la vie quotidienne des habitants. Des îlots de chaleur, un phénomène lié à la densité des surfaces asphaltées et bâties aux alentours des habitations, des collèges, crèches et parascolaires et tous espaces publics, pourraient être évités.

Les îlots de fraîcheur, par les plantations d'arbres qui éliminent les polluants atmosphériques, stockent du CO₂, retiennent l'eau de pluie et créent la plus efficace des ombres, permettent de créer des espaces conviviaux de rencontres et d'échanges. Planter des arbres, en faisant le choix des espèces végétales, perméabiliser les sols des routes et des places, et l'infiltration de l'eau, ou sa récupération pour l'arrosage des places, des massifs et des pots, devraient être prioritaires dorénavant. Les cours de récréations devraient offrir de l'ombre et de la fraîcheur à ses utilisateurs, quitte à supprimer quelques places de parcs. L'aménagement de ces places est pensé trop souvent pour l'utilisation des voitures au détriment de la nature et de l'humain.

Recréons des espaces où il fait bon vivre et repensons les aménagements aux alentours du Temple et du Collège des Corneilles, ses cours, l'est et l'ouest de la crèche du Tram, son parking, certaines places de jeux, les abords du terrain de foot, la place sud du bureau communal, la plage, je pense notamment à son nouveau réaménagement et sa « pointe », ou les abords des routes. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, je pourrais donner deux éléments de réponses par rapport à l'intervention de M. Bondi et répondre aux questions qui ont été posées. Suite à la première phase de ce projet de fusion, il y a eu plusieurs remarques et plusieurs commentaires qui ont été faits de la part des conseils généraux comme quoi ils souhaitent qu'on remette en jeu le mandat pour la phase opérationnelle. Cela a été entendu et les bureaux qui sont actifs dans ce domaine au niveau régional, pour parler au niveau de la Suisse romande, parce qu'il n'y a pas tant de ces projets de fusion, qu'il y a un nombre incalculable de ces bureaux qui sont actifs là-dedans, ont été approchés et BDO en fait partie. Leur bureau à Lausanne est actif dans ce domaine. Eux et le bureau Kompass, pour ne pas le nommer, ont déposé une offre pour pouvoir continuer. Après avoir entendu ces deux bureaux, c'est la délégation des conseils communaux, au sein du projet de fusion, qui a pris la décision d'attribuer le mandat à BDO. Voilà les réponses à vos questions.

Concernant l'intervention de Mme Soltermann, on va y réfléchir, respectivement on y réfléchit. On espère pouvoir faire des propositions prochainement. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Thierry Zesiger

Denis Favre

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz